


QUALIFELEC

PRÉFÉREZ L'EXCELLENCE

CERTIFICAT DE QUALIFICATION

N° 160520

Valable du 05/03/2026 au 04/03/2027

JMC-SOLUTIONS
 3 AV DE LA BALTIQUE

91140 VILLEBON-SUR-YVETTE

RAISON SOCIALE : JMC-SOLUTIONS

SIRET : 94902435000017

Forme Juridique : SAS

Responsable légal : BARAKA JEAN-MICHEL ELVIS

N° Dossier : 51-RC-57762-91

N° Client : 57762

Tel : 0629353680

E-mail : contact@jmc-solutions.fr

Assurance Responsabilité Civile : ERGO
 FRANCE

Assurance Décennale : ERGO FRANCE

Qualification selon référentiel : Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques - IRVE

Indice	Classification	Date d'attribution	Date fin de cycle
PIRVE2 : Probatoire IRVE – Indice 2 (station de recharge - puissance maximale appelable supérieure à 36 kVA)	-	05/03/2026	04/03/2028
PIRVE3 : Probatoire IRVE – Indice 3 (station de recharge en DC)	-	05/03/2026	04/03/2028
PIRVEMA1 : Probatoire IRVE - indice Maintenance 1	-	05/03/2026	04/03/2028
IRVE1 : IRVE - indice 1 (station de recharge - puissance maximale appelable inférieure ou égale à 36 kVA)	Classe 1 (1 à 3 exécutants)	05/03/2026	04/03/2030

Formation

P1 - APRICOM

P2 - APRICOM

P3 - APRICOM

MA1 - APRICOM

Pour conserver la validité de sa qualification, l'entreprise doit satisfaire aux exigences du suivi annuel administratif.


 Scannez ce code pour vous assurer de l'authenticité de ce document.
 En cas de suspicion, contactez Qualifelec :
<https://www.qualifelec.fr/contact>

Nous informons que quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations, notamment la falsification ou l'établissement de faux documents, et l'utilisation de tels documents, se verra radié de Qualifelec et perdra toute qualification obtenue.

Edité le 19 mars 2026

 Thierry SCHOTT
 Président de Qualifelec

 Visitez notre site : www.qualifelec.fr

 Association Professionnelle et Technique des Entreprises du Génie Électrique, Énergétique et Numérique
 109 rue Lemercier, 75017 PARIS - Tél : 01.53.06.65.20 / Email : contact@qualifelec.fr
 Association LOI 1901 - SIRET 308 091 586 00039 - APE 9411Z